

**Association « Sail-The-World »
Association déclarée - Loi de 1901**

**Rapport d'Activité
de la Commission Juridique
et de la Commission de Discipline
Pour l'année 2013**

Chers Sociétaires,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mon rapport d'activité pour l'année 2013.

Chronologie de l'activité de la Commission Juridique :

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport pour 2012, le fonctionnement de la Commission Juridique a été très vite perturbé, puis anéanti par la volonté de Pierre-Jean Janin d'écarter la Commission Juridique de toute information, et d'écarter son président, membre du Conseil d'Administration, de toutes informations relevant de sa compétence.

Dès janvier 2013, la Commission Juridique était privée des moyens de travailler publiquement, hormis le fonctionnement partiel du forum. Dès avril 2013, le conflit qui opposait la Commission Juridique au Président de STW a été rendu public, et le fonctionnement de la commission s'est encore plus dégradé.

L'essentiel des discussions est toujours disponible sur le site de l'association. Je ne compte pas y revenir. Depuis le mois de novembre, une nouvelle présidence a été mise en place, qui a donné à nouveau à la Commission Juridique et à son directeur la confiance nécessaire pour travailler, et les moyens adéquats.

Cette lutte, si elle fut utile dans l'intérêt institutionnel de l'association, n'aura pas été sans dommages collatéraux, notamment en ce qu'elle a créé un climat de méfiance entre les différents administrateurs. Toutefois, depuis la nomination de Jean-Yves Chauve, la confiance s'est recréée autour de lui. Sur le plan institutionnel, l'association n'est plus en péril, et notre nouveau président travaille à lui redonner les moyens de son action.

Consultations juridiques et assistance aux navigateurs au travers du forum :

Conformément à nos statuts, la Commission Juridique a continué son rôle associatif, en répondant directement aux consultations « simples » qui ne nécessitent pas l'intervention d'un professionnel du droit, ou en renvoyant vers un professionnel du droit à chaque fois que cela s'avérait nécessaire.

D'une année sur l'autre, le nombre de questions posées sur le forum est relativement stable. Cette stabilité ne signifie pas immobilisme, puisque les questionnements suivent la « mode » juridique et les préoccupations des plaisanciers. Preuve que le Forum joue un rôle essentiel au fonctionnement de la Commission Juridique.

En 2013, j'ai tenté de recruter de nouveaux membres pour participer au fonctionnement de la Commission Juridique. Je maintiens ma demande de volontaires...

Thématiques de travail :

En 2013, l'essentiel des questionnements a porté sur la responsabilité du skipper, les contentieux d'abordage et de responsabilité juridique et assurancielles.

Charte du bateau-stoppeur et statut de l'équipier bénévole :

Le travail portant sur la charte du bateau-stoppeur et le statut social des marins embarqués en tant qu'équipiers bénévoles sont restés suspendus pendant toute l'année 2013. Les premiers contacts utiles que j'ai pu avoir sur le salon nautique de Paris en décembre m'ont incités à rouvrir le dossier, qui sera un axe de travail pour 2014.

Activité de lobbying :

Comme tous les ans, la Commission Juridique participe d'une activité de lobbying institutionnel au profit des membres de l'association ou du marché général de la plaisance hauturière. Toutefois, l'année 2013 a été une année de très faible présence publique compte tenu du blocage de Pierre-Jean Janin :

- **Réclamation contre la taxe grecque sur les navires présents dans ses eaux territoriales :** La Grèce a voté fin 2013 une taxe portant sur les navires présents dans ses eaux territoriales. En concertation avec d'autres associations de navigateurs nationales (Angleterre, Allemagne, Finlande), nous avons initié une réflexion contre cette taxe. Nous avons en définitive présenté une réclamation à l'État Grec, lui mettant en perspective les illégalités de la loi votée, et les risques économiques que l'application de cette loi entraînerait. La réactivité des adhérents à ce projet a été très intéressante.
- **Participation aux travaux de « UN-OCEAN » :** La Commission Juridique de STW est membre depuis plusieurs années de la commission « UN-OCEANS », émanation des Nations Unies – Division des affaires océaniques et du droit de la mer. UN-OCEANS est un point d'accès au droit maritime et océanique et au droit comparé. C'est également un point d'accès aux autres questions océanographiques.

Gestion des litiges :

Conflits entre adhérents : STW a mis en place depuis 2008 un règlement disciplinaire ainsi qu'une commission de discipline et une commission d'arbitrage pour gérer les conflits qui peuvent opposer les adhérents entre eux.

En 2012, la Commission n'a eu à intervenir officiellement qu'une fois. Contre 4 fois entre 2010 et 2011. En 2013, nous n'avons pas eu à déplorer de saisine officielle de la Commission de Discipline.

L'essentiel du temps, la Commission est intervenue officieusement, comme co-modératrice des forums.

Pendant l'essentiel de l'année 2013, les forums ont été d'une tenue très outrancière, mais je n'ai pas pu procéder à la modération habituelle, celle-ci ayant été interdite par l'ancien président.

En définitive, un modérateur a été désigné, qui a remis de l'ordre dans le comportement de prise à partie systématique des intervenants, essentiellement des non-adhérents.

Conflits entre adhérents et tiers à STW : En 2013, un litige a été présenté mettant en œuvre un adhérent STW et un « inscrit forum ». Ce litige a été très rapidement résolu à l'amiable, ce dont nous nous félicitons.

Prospective pour 2014

L'année 2014 commence à peine. Elle marque une remise en route de l'activité de l'association et de son développement.

- **Le contentieux contre la taxe grecque** sera suivi toute l'année 2014.
- **Le projet de charte du bateau-stoppeur** sera réactivé.
- **La question du statut du transporteur bénévole** sera à nouveau mise à l'ordre du jour.

De nouvelles questions ont été posées par des navigateurs individuels. Elles pourront donner lieu à une action collective de l'association :

- **Le contentieux des files d'attente** dans les ports de plaisance,
- **Le contentieux du calcul du DAN** pour les moteurs de plus de 100 CV
- **Le contentieux du droit de passeport** pour les navires qui ne sont pas présents dans les eaux territoriales françaises.

En résumé, l'année 2013 a failli être une année « pour rien ». Elle a été sauvée in-extremis. L'année 2014 sera une année de travail, grâce à l'appui et à la confiance du Conseil d'Administration et de son Président.

Je sou mets ce rapport à l'approbation des adhérents.

Le 4 février 2013

Ariel DAHAN

Directeur de la Commission Juridique.

Directeur de la Commission de Discipline.